

Communiqué de presse. Paris le 2 juillet 2021

## L'Union Syndicale de Branche de l'aide à domicile (USB Domicile) se félicite de l'agrément de l'avenant 43 sur la classification des emplois et la rémunération.

*L'avenant 43 portant révision de la classification des emplois et du système de rémunération des salariés de la Branche de l'aide, de l'accompagnement et des soins à domicile vient d'être agréé par arrêté publié ce 2 juillet. Pour entrer en vigueur au 1<sup>er</sup> octobre 2021, il doit maintenant être étendu rapidement.*

L'USB se félicite d'une décision historique d'agrément qui permettra la plus forte revalorisation des emplois et des rémunérations dans la Branche de l'aide à domicile depuis 2002. La révision des emplois et rémunération proposée par l'avenant 43/2020 est une réforme d'envergure et structurante qui va bien au-delà d'une simple remise à niveau des grilles à hauteur du SMIC. Elle vise à rendre plus attractifs les métiers de l'aide, de l'accompagnement, des soins et des services à domicile en les adaptant à l'évolution de nos activités et en facilitant les parcours professionnels. Seront concernés par cet accord 220 000 salariés de la branche qui assurent notamment 75% des activités prestataires auprès des titulaires de l'APA. Ces salariés exercent leurs activités dans près de 5000 structures non lucratives partout en France, chaque année auprès de 1,6 millions de bénéficiaires.

Cette avancée couronne plusieurs années de travail des partenaires sociaux : les employeurs des fédérations unies au sein de l'USB et les trois organisations syndicales représentatives de salariés de la Branche. Il s'agit d'une victoire qui traduit la grande qualité du dialogue social existant entre les parties prenantes.

La décision gouvernementale permet de reconnaître le rôle essentiel joué par l'ensemble des professionnels de la Branche « mobilisés en première ligne auprès des personnes en perte d'autonomie dans la lutte contre la Covid-19, et qui permettront demain aux français de vieillir plus longtemps chez eux. », comme indiqué par Mme Brigitte Bourguignon, Ministre déléguée auprès du Ministre des Solidarités et de la Santé, chargée de l'Autonomie. Avec l'agrément de l'avenant 43, le Gouvernement affiche sa volonté de prendre le virage domiciliaire au regard de la transition démographique en cours. Il s'agit de la première pierre du dispositif global et ambitieux d'une 5<sup>ème</sup> branche qui devra être complété prochainement par la loi pour les générations solidaires.

L'USB tient à saluer le travail de concertation entrepris avec le gouvernement sur les modalités de financement de l'accord dont le coût est estimé à 631 millions d'euros par an. A cet égard, l'article 47 de la Loi de Finances de la Sécurité Sociale constitue une opportunité essentielle pour les Départements qui devront se saisir du dispositif pour assurer le financement de cet avenant qui leur sera juridiquement opposable. L'USB appelle désormais le Gouvernement à poursuivre ses efforts vis-à-vis de la Branche en lui garantissant les financements nécessaires à l'ensemble de ses missions auprès des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et des familles. Près de la moitié des activités de la Branche s'effectuent dans le cadre de financements de Sécurité Sociale (assurances retraite, maladie et famille) et des départements au titre de l'aide sociale à l'enfance. Il est indispensable qu'un schéma précis de financement de l'ensemble de ces dispositifs soit prévu de manière pérenne et uniforme sur l'ensemble du territoire pour permettre aux structures d'appliquer sereinement l'accord à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021.

### Contacts presse

Adedom : David Zeisler [d.zeisler@adedom.fr](mailto:d.zeisler@adedom.fr) 01 40 84 68 79

ADMR : Jean-Philippe Lecocq [jplecocq@agence-profile.com](mailto:jplecocq@agence-profile.com) 06 87 08 13 48

FNAAFP/CSF : Claire Perrault [cperrault@fnaafp.org](mailto:cperrault@fnaafp.org) 06 82 07 41 43

UNA : Capucine Tillous-Borde [c.tillous-borde@una.fr](mailto:c.tillous-borde@una.fr) 01 49 23 71 54 / 06 82 76 41 41



## Les 4 fédérations du secteur associatif de l'aide, de l'accompagnement et des soins à domicile en quelques mots

### Adédom

Reconnue d'utilité publique depuis 1938, elle représente plus de 350 entreprises associatives et organismes gestionnaires publics et privés à but non lucratif. Ces structures emploient près de 25 000 salariés sur le territoire métropolitain et outre-mer, attachées aux mêmes valeurs, de solidarité, de qualité, de professionnalisme et de primauté de la personne, Adédom ancre pleinement son action dans la voie de l'économie sociale et solidaire. En savoir plus sur [adedom.fr](http://adedom.fr) et sur Twitter @FedeAdedom

### ADMR

Créée en 1945, l'ADMR est le 1<sup>er</sup> réseau français de services à la personne et un acteur majeur de l'économie sociale et solidaire. L'ADMR fédère 2 700 associations locales implantées partout en France. Ses 94 000 collaborateurs dispensent chaque année plus de 100 millions d'heures d'intervention auprès de plus de 720 000 clients (familles, personnes âgées, personnes handicapées, tout public...). L'ADMR propose une large palette de services organisés en 4 pôles : Enfance et Parentalité / Services et soins aux Séniors / Accompagnement du handicap / Entretien de la maison. Depuis 2012, L'ADMR est présidée par Marie-Josée Daguin ; Thierry d'Aboville en est le Secrétaire général depuis 2005.  
[www.admr.org](http://www.admr.org)

### FNAAFP/CSF

Fédération engagée et militante de l'aide à domicile, la FNAAFP/CSF est résolument ancrée dans le secteur de l'Economie sociale et solidaire. L'humain est au centre de notre réflexion et de notre action. Les associations membres de la FNAAFP/CSF interviennent auprès des publics dits « fragiles » ou « vulnérables » : familles, personnes âgées et personnes en situation de handicap. Pour défendre au mieux les intérêts des familles au sens large, la fédération est affiliée à la Confédération syndicale des familles (CSF).

[www.fnaafp.org](http://www.fnaafp.org)

Retrouvez-nous également sur Twitter @FNAAFP\_CSF, LinkedIn et Facebook.

### UNA

Créée en 1970, L'Union Nationale de l'Aide, des Soins et des Services aux Domiciles (UNA) est une fédération à but non lucratif. UNA est un mouvement associatif militant, un syndicat d'employeurs et un réseau d'associations, mutuelles, fondations, services publics territoriaux (CCAS/CIAS) et hospitaliers. La fédération représente plus de 690 structures adhérentes, employant plus de 78 000 salariés, au sein d'un réseau de 39 unions départementales et 12 unions régionales. Les structures adhérentes à UNA gèrent des activités de services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) auprès des personnes vulnérables, des services de soins à domicile (CSI, SSIAD), des services polyvalents d'aide et de soins à domicile (SPASAD), des services d'accompagnement des familles, des structures d'accueil et de garde d'enfants à domicile, des services à la personne.  
[www.una.fr](http://www.una.fr)

Retrouvez-nous également sur Twitter @UNAdomicile, LinkedIn et Facebook.

#### Contacts presse

Adédom : David Zeisler [d.zeisler@adedom.fr](mailto:d.zeisler@adedom.fr) 01 40 84 68 79

ADMR : Jean-Philippe Lecocq [jplecocq@agence-profile.com](mailto:jplecocq@agence-profile.com) 06 87 08 13 48

FNAAFP/CSF : Claire Perrault [cperrault@fnaafp.org](mailto:cperrault@fnaafp.org) 06 82 07 41 43

UNA : Capucine Tillous-Borde [c.tillous-borde@una.fr](mailto:c.tillous-borde@una.fr) 01 49 23 71 54 / 06 82 76 41 41